

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE SAINT PROJET

L'an deux mille dix huit et le 19 septembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PROJET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Léon-Bernard CLAESEN, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 septembre 2018

Nombre de conseillers	10
En exercice	10
Présents	9
Votants	10

Présents : Messieurs Léon-Bernard CLAESEN, Aimé MEDALE, Maurice ALIBERT, Michel SERRES, Didier ANDRAL, Bernard THIRIONET, Mesdames Monique CATEL, Danielle MOUTRAY, Jacqueline TOLOSANA

Absents ou Excusés : Mme Sylvie CONSTANT (*pouvoir M Aimé MEDALE*)

Madame Jacqueline TOLOSANA est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Rapporteur : Monsieur Léon-Bernard CLAESEN, Maire

Délibération : 2018-09-29

OBJET : Avis du Conseil Municipal sur l'extension d'un élevage de bovins à l'engraissement de la « GAEC COMBELON » sur le territoire de la Commune de Soucirac

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la Direction Départementale des Territoires un dossier relatif à la demande d'enregistrement présentée par le GAEC de COMBELON portant sur l'extension d'un élevage de bovins à l'engraissement (extension de 345 à 800 veaux) situé au lieu dit « Pech des Batailles », sur le territoire de la commune de Soucirac.

La Préfecture du Lot a adressé un arrêté préfectoral d'ouverture de consultation du public et avis au public diffusé dans la presse et mis en ligne sur internet. Ces documents sont affichés en mairie pour information du 27 août au 23 septembre 2018.

En application des dispositions de l'article R.512-4611 du code de l'environnement, le conseil municipal de la commune de Saint-Projet dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet est appelé à formuler un avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Par 5 voix POUR,
- Par 3 voix CONTRE ,
- Par 2 ABSTENTIONS,

- Donne un avis favorable (*avec réserves détaillées ci-dessous*) au projet d'extension d'un élevage de bovins à l'engraissement (*extension de 345 à 800 veaux*) situé au lieu dit « Pech des Batailles », sur le territoire de la commune de Soucirac ;

- *Avis favorable avec Réserves* :

- sur les nuisances olfactives dues à l'épandage sur le secteur de la commune au lieu dit « Peyrebrune »
- sur les nuisances par pollution des eaux en éléments minéraux, particulièrement en azote, due à un apport excédentaire au sol ou à un ruissellement des déjections animales.

Fait et délibéré à Saint-Projet les jours, mois et an que susdits

Le Maire,

Léon-Bernard CLAESEN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

046-214602906-20180919-2018-09-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2018

Affichage : 19/09/2018

Le Maire Léon-Bernard CLAESEN

